



Le pédiatre en cabinet et à l'hôpital...

1. ... est le médecin de premier recours pour les enfants et jeunes jusqu'à la fin de l'adolescence
2. ... assure les mesures préventives, les soins aigus ou urgents, les activités de pédiatrie sociale, les mesures de réadaptation et les soins palliatifs, ainsi que, selon les directives cantonales, les prestations de médecine scolaire
3. ... prend en charge et accompagne efficacement et dans la durée les enfants et jeunes en bonne santé ou malades ainsi que leurs familles, en collaboration avec les pédiatres spécialisés et d'autres professionnels de santé
4. ... doit maîtriser à la fois des connaissances et compétences médicales solides et surtout un savoir pointu sur le développement et le comportement des enfants et des jeunes de tous âges
5. ... approfondit continuellement ses compétences dans la conduite d'entretiens avec les enfants et les jeunes ainsi que leurs personnes de référence
6. ... continue à se former à l'hôpital et en cabinet, avec la possibilité de suivre des formations approfondies spécifiques, tient ses connaissances et ses compétences à jour par une formation continue tout au long de sa carrière
7. ... par son expertise, bénéficie de différents choix de carrière possibles en cabinet, à l'hôpital, dans les services publics, dans l'enseignement et la recherche
8. ... s'implique dans la mesure du possible dans la formation postgraduée et continue de la relève et dans la recherche
9. ... s'identifie fortement à sa profession et la considère comme l'une des spécialités médicales les plus diversifiées, comptant parmi les plus stimulantes et porteuses de sens

Pour des raisons de simplicité, seule la forme masculine est utilisée dans cette publication et dans l'intitulé de la profession afin d'en améliorer la lisibilité, bien que l'on s'adresse évidemment toujours aux deux sexes.